

<p>Dossier d'admission en Master 2</p> <p>préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation</p>
--

Vote du conseil d'école du 22 octobre 2008

Pour les étudiants non-inscrits à l'IUFM Champagne-Ardenne pour l'année universitaire 2008-2009, l'admission en Master 2 préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation se fait à partir de l'examen du dossier par la commission d'entrée.

Après examen des dossiers, la commission d'entrée se réserve le droit de convoquer les étudiants pour un entretien individuel. Ce n'est qu'à l'issue des entretiens que la liste des candidats admis sera arrêtée.

Constitution du dossier :

1. Une lettre de motivation

2. Un C.V

Le C.V doit notamment faire explicitement mention du cursus universitaire (par exemple : éléments de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement et de la formation). Toute expérience personnelle/professionnelle, en France et/ou à l'étranger, en relation avec les métiers de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation sera valorisée.

Pièces justificatives à joindre avec le C.V :

- Attestation(s) de stage(s) ou attestation(s) de l'employeur, précisant les missions, les responsabilités assurées et les volumes horaires.
- Copie des diplômes
- Attestation d'obtention du C2In1.
- Pour les étudiants souhaitant entrer en M2 préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation « *enseignement primaire* » (professeur des écoles) attestations d'obtention du PSC1¹ et 50 mètres natation.
- Pour les étudiants souhaitant entrer en M2 préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation « *STAPS* » attestations d'obtention du PSC1¹ et de réussite à l'épreuve de sauvetage aquatique.

Ce dossier est susceptible de modifications en fonction de la parution des textes fixant les conditions d'inscription au concours 2010.

3. Une fiche « analyse de l'expérience »

Dans cette fiche, une ou deux pages, le candidat identifie à partir de son expérience les connaissances acquises et/ou les compétences construites au regard des métiers de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation.

¹ Prévention et secours civiques de niveau 1 (remplace l'AFPS – Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou équivalent